

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué le vingt-six août deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur BIERJON Stéphane, Vice-président.
Arrondissement de MONTLUÇON	<u>Présents</u> : MM BIERJON Stéphane - LOPES Pascal - DUMAS Guy - PINAUD Serge et Mmes MONCELON Claire - TYNDIUK Allyssone - BORDAS Annie - MARTIN Nicole - SEGRET Françoise. <u>Excusés</u> : M SANVOISIN Christian et Mmes CHARRET Audrey - COLLINET Dominique - MAJER Lynda - MANSAT Lucette - TORNERO Maria.
Commune de DÉSERTINES	<u>Secrétaire</u> : Mme MONCELON Claire.

## DÉLIBÉRATION N° 2022-09-04

**OBJET : EXTENSION RÉGIE D'AVANCE ; POUR LES CHEQUES INTER-SERVICE ET LES CARTES TRANSPORT DE 10 VOYAGES.**

— VU la délibération du CCAS de Désertines du 16 décembre 1999, décidant d'instituer une régie d'avance auprès du service, permettant à la régie de fonctionner à compter du 01/01/2000 pour les dépenses suivantes : chèques d'accompagnement personnalisé (chèque de service),

VU la délibération du CCAS de Désertines du 22 mars 2022, portant sur l'orientation budgétaire 2022 du CCAS, décidant d'accorder aux personnes en situations de précarité après l'analyse de la situation de l'usager,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, d'étendre la régie existante pour la distribution de carte de bus de 10 voyages et d'autoriser le régisseur des recettes à détenir ces cartes.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'**unanimité**, décide :

**D'APPROUVER** à compter de ce jour, l'extension de la régie d'avance.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Extrait Conforme,

Le Président.

